

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Congrès de l'« A. G. M. G. » à Metz. — Les Anciens Combattants Français au Congrès de Metz et leur visite à Luxembourg. — L'évolution des relations extérieures entre les Associations de Mutilés et d'anciens Combattants. — Assemblée Générale de 1926.

Notes et Informations

Aux camarades de l'Ariège. — Avis important. — Les Mutilés de la face et le point de départ de la pension. — Un syndicat professionnel pour les masseurs aveugles de France.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — L'Assemblée Générale des Masseurs. — Procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 mai de la Section départementale du Tarn. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 12 juin 1926. — Compte rendu de l'Assemblée générale de la section des masseurs de l'U. A. G. du 11 Juin 1926.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

80P606

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIGDELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUCOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

BULLETIN JUILLET-AOUT

Congrès de l'A. G. M. G. à Metz

Discours de M. Scapini, président de l'Union des Aveugles de Guerre, au nom du Comité d'Entente et des Associations représentées.

Monsieur le Président de la République,

J'ai le très grand honneur, en qualité de président de l'Union des Aveugles de Guerre, d'être choisi par les représentants des associations nationales des victimes de la guerre et d'anciens combattants, pour exprimer leur commune pensée et leur commune aspiration.

C'est donc au nom du Comité d'Entente et des associations représentées que je remercie l'association sœur, l'A. G. M. G., pour son affectueuse réception et M. le Président de la République, ainsi que les ministres et les autorités, d'avoir bien voulu honorer ce banquet de leur présence.

Je n'ai pas l'intention de retracer les travaux que vient de mettre au point l'A. G. M. G. Qu'il me suffise de déclarer que dans leurs grandes lignes, ils sont l'expression de la volonté unanime des associations qui représentent ici plus d'un million d'anciens combattants et victimes de la guerre et qui n'est inspirée par d'autres mobiles que la justice et l'équité.

Nombreux, certes, sont nos groupements, mais combien divers aussi sont le caractère et le tempérament français.

Et ce qu'il faut que l'on sache bien, c'est qu'ils n'ont qu'une voix, lorsqu'il s'agit de défendre les droits et les intérêts supérieurs dont ils ont la garde.

Conscients de cette haute mission, ils n'oublient pas qu'elle comporte des devoirs et ils sont prêts à les remplir, car les anciens combattants et victimes de la guerre entendent rester dans la paix ce qu'ils ont été de 1914 à 1918 : les bons serviteurs du pays.

Ce n'est pas que nous n'ayons parfois éprouvé de cruelles déceptions, en mesurant l'intensité des sacrifices auxquels correspondent nos deuils, nos mutilations, nos souffrances morales et matérielles par comparaison avec les résultats obtenus depuis la victoire. Mais nous avons une confiance inébranlable dans les destinées de notre pays. Les grands problèmes d'intérêt national ont fait l'objet des préoccupations de nos congrès, au cours desquels nous nous sommes efforcés de traduire le senti-

ment des anciens combattants sur les solutions qu'il convenait d'y apporter.

Nous croyons fermement que le bouleversement complet de toutes les conceptions politiques, économiques et financières, né de la guerre, sera surmonté si les hommes de France comprennent, comme nous l'avons compris, leur devoir de citoyen. C'est pourquoi nous avons répondu : présent ! lorsque les Pouvoirs publics ont fait appel à notre concours et, qu'animés du désir de servir encore et de consacrer ce qui nous reste de forces à la grandeur de notre pays, nous restons prêts à répondre à tout appel nouveau qui nous serait adressé.

Les Anciens Combattants Français au Congrès de Metz et leur visite à Luxembourg

Au cours de ces derniers mois, notre Union s'est fait représenter aux différents congrès de nos grandes associations nationales d'anciens combattants et a suivi de près les travaux de leurs commissions auxquels nos délégués ont souvent pris une part effective.

Votre Bureau avait à cœur de ne pas laisser notre Union s'isoler, d'entretenir et de développer encore les liens de soutien et de cordialité qui nous lient depuis longtemps aux associations sœurs. Nous avons conscience, en effet, du devoir que notre qualité morale nous impose au milieu des autres groupements ; ce devoir que nous avons d'être toujours unis et que dicte aux anciens combattants la défense de leurs droits.

L'Assemblée générale de l'A. G. M. G. à Metz vient de clore de la façon la plus heureuse cette série de congrès. D'abord à Nice, puis à Bernay, puis à Arras, la volonté des anciens combattants s'est affirmée, et à Metz, cette union et cette force furent officiellement consacrées en présence du chef de l'Etat qui tint à honorer de sa présence cette grande et belle manifestation.

Tous les membres de notre Union seront heureux de la place d'honneur qui fut réservée à notre président, chargé comme représentant du Comité d'Entente et comme président de l'U. A. G., de répondre au discours de M. le Président de la République.

Remercions les dirigeants de l'A. G. M. G., son président Jean

Thébault, successeur du général Malterre, qui a laissé tant de regrets, Edmond Bloch, secrétaire général de l'A. G. M. G., et nos camarades du Comité d'Entente, d'une si vive marque de sympathie et de considération pour notre président et notre Union. Nous connaissons tous le tact et la dignité de Scapini qui firent, à Metz, l'admiration de toute l'assemblée.

« Ils n'ont qu'une voix, lorsqu'il s'agit de défendre les droits et les intérêts supérieurs dont ils ont la garde. »

Notre président, en prononçant ces paroles, a dicté la vraie formule à laquelle les anciens combattants doivent rester fermement attachés.

Oui, les anciens combattants ne doivent avoir qu'une seule voix pour qu'elle soit plus forte et que tout le pays puisse entendre. Une seule voix pour défendre les réparations que nous avons acquises avec tant de peine, une seule voix, celle de plus d'un million d'hommes pour garantir et parfaire ce qui est.

Le Congrès de Metz fut donc, par sa signification, une grande journée pour nos associations, résultat d'un effort laborieux. Il ne pouvait avoir un plus beau lendemain que celui où, guidés par une pieuse pensée, les anciens combattants français rendaient visite à la noble cité de Luxembourg.

Souvenons-nous que, pendant la guerre, plus de deux mille volontaires luxembourgeois sont tombés dans nos rangs.

La délégation française s'est rendue au monument élevé à la mémoire de ces morts glorieux et leur a rendu un émouvant hommage.

Le capitaine Izaac, qui représentait notre Union, nous a dit le profond souvenir qu'il gardait de cette belle journée : l'accueil chaleureux au palais de la grande-duchesse, auprès des organes officiels, de l'Association des Volontaires Luxembourgeois, de son président d'honneur, le général Maugas, et de M. Martin, son secrétaire général, qui ont déjà témoigné, pour notre Union, leur plus affectueuse amitié.

Le Secrétaire général :

CONAN.

L'Évolution des Relations internationales

entre les Associations de Mutilés et d'anciens Combattants

(Extrait du Bulletin de la F. I. D. A. C., juin-juillet 1926)

Les Conférences techniques de Genève.

Les Conférences Internationales de 1921, 1922 et 1923, organisées pour la comparaison de la situation des victimes de la guerre dans les différents pays, avaient avant tout un caractère technique.

Après des générations préalables, qui demandèrent beaucoup de tact et de bonne volonté, les représentants de l'Union Nationale des Mutilés Italiens, de l'Association des Invalides Polonais, de l'Union Centrale des Invalides Allemands et de la Fédération des Invalides Autrichiens, décidèrent de se rencontrer à Genève, les 12 et 13 septembre 1921.

Il est inutile d'insister sur le caractère extrêmement délicat que présentait une première réunion entre des délégués de pays ennemis pendant cinq ans. Le succès des négociations et l'avenir de l'œuvre de collaboration allaient évidemment dépendre, en grande partie, de l'atmosphère même des délibérations et d'une bonne volonté mutuelle, sans laquelle il est impossible de faire œuvre de paix. Aussi était-il indispensable, en ouvrant la réunion, de proclamer la coopération générale des invalides d'une manière précise, en affirmant les principes essentiels de politique internationale dont la reconnaissance loyale permet seule à des organisations appartenant à plusieurs nations de faire œuvre commune. Or, nulle coopération internationale n'était possible si l'on n'était pas d'accord sur la question des réparations. Aussi les mutilés français avaient chargé leur représentant, notre camarade Cassin, d'obtenir sur cette question de principe, la reconnaissance formelle de nos droits par tous les mutilés d'Europe. Il fut assez heureux, grâce à sa loyauté et à son énergie, pour obtenir pleine satisfaction. En effet, sur ce point capital, le délégué de l'Union des invalides allemands, qui groupe 750.000 membres, fit dès l'ouverture de la Conférence la déclaration suivante :

« Les mutilés allemands sont résolument attachés au principe de la
« nouvelle Constitution républicaine de l'Allemagne. Ils sont prêts à
« s'opposer par tous les moyens à toute guerre nouvelle. Ils recon-
« naissent le devoir de réparation qui incombe à leur pays et ils appuie-
« ront de tous leurs pouvoirs, dans l'intérêt de la paix des peuples,

« toutes les mesures prises ou à prendre par le gouvernement allemand
« pour remplir ce devoir, particulièrement en ce qui concerne la recons-
« titution des régions dévastées. Ils luttent par la parole et par l'action
« contre toutes les tentatives par lesquelles les partisans de l'ancien
« régime cherchent à mettre obstacle au rétablissement des relations
« diplomatiques et pacifiques avec tous les Etats. »

Après de telles affirmations, dont il est inutile de souligner l'extrême importance, l'atmosphère de collaboration était établie et la Conférence n'eut aucune peine à tracer le programme des études qu'elle désirait voir entreprendre par la Société des Nations, le Bureau International du Travail et l'Organisation Internationale d'Hygiène, dans l'intérêt des victimes de la guerre de tous les pays.

La réalisation de ce programme, ou tout au moins la plus grande partie de ce programme, fut menée à bien par deux Conférences internationales d'experts convoquées par le Bureau International du Travail. La première, en mars 1922, étudia les questions d'assistance médicale, de prothèse et de protection des invalides résidant hors de leur pays. La seconde, en août 1923, étudia les conditions de travail, le placement et l'emploi obligatoire des invalides. Sur la base de rapports préparés par le Bureau International du Travail, les délégués des associations de mutilés et les représentants des services gouvernementaux compétents, après avoir confronté les expériences nationales, adoptèrent toute une série de rapports et de résolutions résumant leurs conclusions. Ces résolutions n'avaient évidemment qu'un caractère diplomatique et n'engageaient pas les Etats représentés. Mais, au cours des dernières années, on a pu constater, soit dans les discussions parlementaires, soit dans les départements ministériels, l'influence incessante des travaux de Genève.

La Conférence internationale de 1925

Les discussions et les conversations au cours des trois premières conférences avaient permis aux mutilés de tous les pays de constater que leurs légitimes revendications ne pouvaient être satisfaites que dans un monde capable de consacrer toutes ses forces au travail grâce à la paix, qu'ils avaient tous la même horreur de la guerre, des deuils, des souffrances et des ruines qu'elle cause, et qu'ils avaient ainsi non seulement le droit, mais le devoir de coordonner leur action pour travailler à l'organisation de la paix. C'est de cette aspiration commune qu'est née l'idée de la Conférence internationale, convoquée en septembre 1925 à Genève par l'U. C. pour examiner la possibilité d'éta-

blir entre les associations de victimes de la guerre de tous les pays des relations régulières et permanentes en vue de collaborer à l'organisation de la paix. Je ne rappellerai pas les polémiques soulevées par cette conférence, mais je constate avec plaisir que les représentants de plus de cinq millions de victimes de guerre ont été d'accord pour affirmer que :

« La paix véritable ne pourra être réalisée que par l'application « et le respect des principes fondamentaux; arbitrage obligatoire, « sécurité, et désarmement général, et par l'instauration d'un régime « économique assurant à toutes les nations des conditions humaines « de production et de vie »; et qu'ils se sont déclarés prêts à soutenir tous les efforts visant à garantir, par un règlement pacifique des conflits, l'avènement de la paix en Europe.

On peut donc dire que le mouvement de relations internationales qui a eu comme base la collaboration avec les institutions de Genève, a obtenu un franc succès et ouvre pour l'avenir les plus belles perspectives de coopération pour la paix.

A. TIXIER.

L'Assemblée Générale de 1926

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu le dimanche 14 novembre 1926 à 14 h. 30, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, entrée : 17, rue de la Sorbonne.

Le présent avis sert de convocation pour tous les membres de l'Union des Aveugles de Guerre.

Moyens de communication :

Métro : Odéon.

Autobus : Porte Champerret-Place Médicis.

Tramways : Montrouge-Gare de l'Est.

ORDRE DU JOUR

- 1° Rapport moral annuel;
- 2° Rapport financier;
- 3° Rapport des commissaires aux comptes;
- 4° Vœux présentés par les Commissions ayant précédé l'Assemblée générale.

- a) Pensions des veuves, des femmes d'aliénés, des orphelins;
 - b) Pupilles de la Nation, article 64 de la loi du 31 mars 1919.
- Transports;
- c) Fonctionnement du siège social et de la Maison de Franceville, Groupements régionaux, Sections départementales;
 - d) Relations extérieures, Propagande, Aveugles sans pension.
- 5° Vote du budget 1926-1927;
 - 6° Elections;
- a) Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration;
 - b) Nomination des commissaires aux comptes;
 - c) Nomination de deux délégués pour la modification éventuelle de statuts sur la demande de l'administration publique;
 - 7° Questions diverses.

Un bulletin de vote sera adressé en temps utile à tous les membres titulaires de l'U. A. G.

Le rapport moral et le rapport financier seront arrêtés à la date du 31 août et publiés dans le Bulletin de septembre, de manière à permettre à tous les membres de l'U. A. G. d'avoir les documents nécessaires en temps utile pour juger de l'exercice clos.

Tout membre de l'Union qui désire poser une question à l'Assemblée générale est prié de la formuler par écrit et de la faire parvenir avant le 10 octobre au siège social.

Comme les années précédentes, les membres titulaires auront à élire dix administrateurs; nous indiquerons dans un prochain Bulletin la liste des candidats; mais nous donnons, dès à présent, la liste des administrateurs sortants :

Derunder (Paul), Laute (Robert), Fauvel, Bertrand (Fernand), Grillet (Louis), Noireaux (Victor), Bois (Paul), Amar (Joseph), Leloup (Auguste), Bardoux (Robert).

Les membres titulaires qui sont candidats au Conseil d'administration sont priés de faire connaître dès maintenant leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance, profession, aux bureaux de l'Union.

La liste des candidats sera définitivement arrêtée le 20 août.

Pour les élections, chaque Aveugle de guerre recevra un Bulletin de vote et deux enveloppes. Une des enveloppes portera seulement comme inscription « Bulletin de vote », l'autre sera timbrée et portera l'adresse de l'U. A. G.

Le Bulletin de vote devra être retourné à l'U. A. G. avant le 1^{er} novembre 1926, dans les conditions ci-dessous indiquées.

Le Bulletin de vote devra être placé dans l'intérieur de l'enveloppe ne portant que l'inscription « Bulletin de vote ». Cette enveloppe sera cachetée et placée ensuite dans la seconde enveloppe affranchie et portant l'adresse de l'U. A. G. Sur celle-ci, chaque Aveugle de Guerre devra inscrire son nom. A leur arrivée, ces enveloppes seront ouvertes après avoir pris le nom de l'expéditeur; l'enveloppe blanche qui contiendra le Bulletin de vote sera ensuite mise de côté, pour n'être décachetée que par des Commissions spéciales composées de membres du Comité d'action que celui-ci désignera. Le secret du vote sera ainsi respecté.

Le scrutin sera clos le 14 novembre à l'ouverture de la séance.

Les Aveugles de guerre assistant à la séance voteront sur les questions mises à l'ordre du jour après avoir entendu la discussion.

Ceux qui seront certains au dernier moment de ne pas pouvoir assister à la séance, devront donner leurs pouvoirs à un camarade, Aveugle de guerre, de leur commune, de leur département, de leur région ou même de Paris, qui sera présent à l'Assemblée générale. N'oublions pas que c'est là un devoir de solidarité pour ceux qui ne peuvent absolument pas se déplacer, ils permettront ainsi que nos délibérations soient conformes à la loi.

En même temps que le Bulletin de vote, nous adresserons d'ailleurs une formule de délégation de pouvoirs. Etant donnée la façon de procéder pour l'envoi du Bulletin de vote, les camarades pourront envoyer cette formule de pouvoirs dans l'enveloppe qui contiendra celle enfermant le Bulletin de vote.

Ainsi que nous le disions plus haut, cette année comme l'année écoulée, nous nous réunirons en Commission les vendredi et samedi précédant l'Assemblée générale; voici les heures auxquelles auront lieu ces Commissions et les questions qu'elles auront à étudier.

Ces Commissions se tiendront au siège social de l'U. A. G., 25, rue Ballu :

1° Le vendredi 12 novembre :

Première Commission de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Relations extérieures, Office National des Combattants, Associations de Mutilés, Œuvres s'occupant des Aveugles de guerre, Propagande, Aveugles sans pension.

Rapporteur : Scapini.

Deuxième Commission de 14 heures à 15 h. 30.

Pupilles de la Nation, Article 64 de la loi du 31 mars 1919, Transports.

Rapporteur : Favret.

Troisième Commission de 16 heures à 18 heures.

Fonctionnement du siège social et de la Maison de Franceville, Groupements régionaux, Sections départementales.

Rapporteur : Conan.

2° Le samedi 13 novembre :

Quatrième Commission de 10 heures à 11 h. 30.

Pension des veuves, des femmes d'aliénés, des ascendants.

Rapporteur : Grillet.

Enfin ce samedi, de 14 h. 30 à 17 heures, présentation des vœux préparés dans les Commissions précédentes.

Les camarades qui désireraient faire connaître par correspondance leur opinion sur les questions à étudier par les Commissions sont priés de ne pas attendre au dernier moment et de faire une lettre séparée pour chacune des questions qu'ils traiteront.

Nous ne saurions trop vous répéter l'importance qu'a pour la vie, toujours de plus en plus utile de votre groupement, cette grande réunion, aussi chacun doit faire tous ses efforts pour y assister; ceux d'entre nous qui ne peuvent absolument pas se déplacer ont le devoir d'envoyer leurs pouvoirs.

Vous devrez vous efforcer d'apporter le plus grand soin au choix des administrateurs; c'est pour vous faciliter ce choix que les comptes rendus *in extenso* des séances du Conseil d'administration ont été encartés dans le Bulletin mensuel.



INFORMATIONS



L'Œuvre « Les Amis des Soldats Aveugles » a la douleur de vous faire part du décès de M. Bouchereaux, directeur commercial du Comptoir de l'Œuvre, 16, rue du Temple, à Paris, survenu le 17 mai dernier.

AUX CAMARADES DE L'ARIEGE

Les camarades de la Section Ariégeoise sont priés d'assister, sans exception, à la réunion qui aura lieu à Foix, dans la salle de la Justice de Paix, dans la première quinzaine d'octobre.

Ordre du jour :

1° Renouvellement du Bureau;

2° Compte rendu financier.

Les camarades qui ne pourraient absolument pas se présenter devront adresser par correspondance leur avis au secrétaire de la section à Bélesta.

GAILLY.

AVIS IMPORTANT

Le Comité départemental des Mutilés et Réformés nous communique, qu'à partir du 1^{er} juin 1926, le centre d'appareillage du Gouvernement Militaire de Paris, 139, rue de Bercy, sera fermé le jeudi après-midi aux lieu et place du mercredi après-midi.

LES MUTILES DE LA FACE ET LE POINT DE DEPART DE LA PENSION

M. Le Guen, député, demande à M. le ministre des Pensions si les mutilés de la face qui ont demandé à passer une nouvelle Commission de réforme pour défiguration, en vertu du décret du 20 mai 1925, et qui ont obtenu une augmentation de pourcentage, peuvent prétendre que le point de départ de cette augmentation remonte à la date de leur première Commission de réforme, le même mode ayant été appliqué pour les désarticulés (circulaire 071, A. D. 29-3-23), leur accordant 85 % à dater de la première Commission de réforme.

Réponse. — Réponse négative. A défaut d'une stipulation expresse, les décrets des 28 février 1925 et 19 mai 1925 n'ont pas d'effet rétroactif. Toutefois, dans ce cas, il a été admis, d'accord avec l'administration des finances, que le point de départ de la pension afférente à la défiguration serait fixé au 6 mars 1925, date de la publication du décret du 28 février 1925.

UN SYNDICAT PROFESSIONNEL POUR LES MASSEURS AVEUGLES DE FRANCE

Un Syndicat professionnel des masseurs aveugles de France vient de se créer à Paris en remplacement de l'Association constituée en 1923 sous le régime de la loi de 1901.

C'est un fait intéressant qui marque une première étape dans l'organisation du travail des aveugles en France, puisque, pour la première fois, la forme syndicale est nettement donnée à un groupement corporatif de travailleurs non-voyants. La loi du 21 mars 1884 qui régit les syndicats professionnels assure à ces groupements des privilèges dont les masseurs aveugles ont entendu bénéficier à une heure décisive pour eux. On sait, en effet, qu'un décret ministériel du 27 juin 1923 a créé un diplôme d'état. La profession de masseur se trouve depuis lors légalisée, si l'on peut dire, et il importait que dans l'application du décret ministériel, les intérêts moraux et matériels des masseurs aveugles soient respectés.

Le Syndicat des Masseurs aveugles de France s'est donc donné pour premier but de réclamer l'obtention des diplômes d'Etat pour tous les masseurs aveugles ayant antérieurement obtenu des diplômes professionnels de l'école où ils avaient été éduqués. D'autres objectifs ont été inscrits à son programme d'action : organisation de cours préparatoires ou complémentaires; création de bibliothèques professionnelles, de clinique, et par application de la législation de la mutualité, d'une Société de secours mutuels.

Le Syndicat a tenu son assemblée de constitution le 10 janvier. Un Conseil d'administration y a été élu et est ainsi composé :

Président : Guinot.

Vice-présidents : Mlle Aubert, Emonin.

Trésorier : Gudéfin.

Secrétaire : Delorme.

Membres : Mars, Pagenel, Rossi, Tihon.

Le siège a été fixé au domicile de son secrétaire général, 51, rue de l'Aqueduc, à Paris, où les adhésions peuvent être adressées accompagnées du montant de la cotisation annuelle : 6 francs.

Le camarade Marcel Gudéfin, 4, rue de Panama, Paris (18^e), désirerait acheter : vieux livres en noir; romans, voyages, sciences, histoire, etc.

Ecrire directement au camarade en donnant le titre et l'auteur des ouvrages à vendre.

A VENDRE

A vendre ou à échanger grande flûte Beehm maillechort. S'adresser à Aubin, 8, avenue Kellermann, Sainte-Menehould (Marne).

Un de nos membres associés, M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône), huiles, savons, cafés, offre la représentation de sa maison à nos camarades. Les affaires se traitent surtout par relations de parenté et d'amitié.

Le gain à réaliser est appréciable et nos camarades trouveront dans cette occupation un attrait réel.

Le camarade David nous communique la note suivante :

L'Amicale des Aveugles de Guerre de Saône-et-Loire, réunie en Assemblée générale à Chalon-sur-Saône, le 9 mai dernier, a émis le vœu suivant :

« L'Assemblée émet le vœu que le Conseil d'administration de l'U. A. G. fasse le nécessaire auprès des pouvoirs publics pour obtenir une majoration de l'allocation 5 bis devenue insuffisante par suite du coût croissant de la vie. »

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 15 mai et le 15 juin, une somme de 7.725 francs, se répartissant comme suit :

Naissances	3.200
Décès et couronnes.....	3.875
Secours	650

Il y a lieu d'ajouter à ces 7.725 francs une somme de 1.500 francs pour prêts d'honneur et une somme de 11.500 francs pour prêts de maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner six demandes de secours, dont trois n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Viel (Léopold), de Toussaint (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Léopold, né le 8 mai 1926.

Notre camarade et Mme Cado, de Plouay (Morbihan), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Marie-Thérèse, née le 9 avril 1926.

Notre camarade et Mme Combarre, de Saint-Julien-du-Sault (Yonne), nous font part de la naissance de leur fils, Fernand, né le 2 mai 1926.

Notre camarade et Mme Talleur, de Sainte-Marguerite-sur-Fauville (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Rose, née le 27 avril 1926.

Notre camarade et Mme Chaplain, de Nanteuil-les-Meaux (Seine-et-Marne), nous font part de la naissance de leur fils, André, né le 4 mai 1926.

Notre camarade et Mme Clément Malsert, d'Ardoise par Sarras

(Ardèche), nous font part de la naissance de leurs deux filles : Paulette et Régina, nées le 22 mai 1926.

Notre camarade et Mme Bastion, de Montrottier (Rhône), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, René, né le 27 mai 1926.

Notre camarade et Mme Grosbois, de Paris, nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Georgette, née le 2 juin 1926.

Notre camarade et Mme Perrichon, de Cessieu (Isère), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Claire.

Notre camarade et Mme Potdevin (Louis), de Saint-Aubin, nous font part de la naissance de leur septième enfant, Germaine, née le 3 juin 1926.

Notre camarade et Mme Giloux (Paul), de Château par Cluny (Saône-et-Loire), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Yvon, né le 2 juin 1926.

Notre camarade et Mme Isnardy, de Grasse (Alpes-Maritimes), nous font part de la naissance de leur fille, Jeannine, née le 29 mai 1926.

Notre camarade et Mme Marchal (Charles), de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Maurice, né le 8 juin 1926.

Notre camarade et Mme Imbert (Louis), de Bollène (Vaucluse), nous font part de la naissance de leur fils, Roger, né le 15 avril 1926.

Notre camarade Breval, de Saint-André-d'Hébertot (Calvados), nous fait part de la naissance de son petit-fils, Didier, né le 29 avril 1926.

Notre camarade et Mme Rateau, de Saulieu (Côte-d'Or), nous font part de la naissance de leur deuxième fille, Simone, née le 26 mai 1926.

Notre camarade et Mme Betremieux (François), de Hasnon (Nord), nous font part de la naissance de leur fille, Fernande, née le 12 juin 1926.

Notre camarade et Mme Godard, de Rouen (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Robert, né le 14 juin 1926.

Notre camarade et Mme Emile Cade, de Facture (Gironde), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Anne-Marie, née le 17 juin 1926.

Notre camarade, et Mme Favre (Camille), de Vallury (Haute-

Savoie), nous font part de la naissance de leur fils, Jacques, né le 27 mai 1926.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Vairet, de Dijon (Côte-d'Or), nous fait part de son mariage avec Mlle Jeanne Bourdet, qui a été célébré le 5 mai 1926 à Saint-Yorre (Allier).

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Lebeuf (Louis), décédé le 19 mai 1926 à Brunoy (Seine-et-Oise), à 50 ans.

De notre camarade Storh, décédé le 22 mai 1926 à Paris, à 50 ans.

De notre camarade Turgot (Gustave), de Vernise (Manche), décédé le 20 avril 1926 à 45 ans.

De la femme de notre camarade Catillon (Georges), de Cheully par Cravant (Yonne), décédée le 29 décembre 1925, à l'âge de 32 ans.

De la fille de notre camarade Poussard, de Plessis-Chenet (Seine-et-Oise), décédée le 27 mai 1926, à 17 mois.

De la mère de notre camarade Giloux (Paul), de Château par Cluny (Saône-et-Loire), décédée le 3 juin à 58 ans.

Du père de notre camarade Lardet, de Bourras (Corrèze), décédé le 1^{er} juin 1926, à 80 ans.

De la belle-mère de notre camarade Burgard, de Toulouse, décédée à Mont (Basses-Pyrénées), à l'âge de 80 ans.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du 30 mai de la Section départementale de l'U.A.G. de Castres (Tarn)

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Dupuy, d'Albi.

Sont présents les camarades Dupuy, Gatimel, Bonnet, Severac, Génies, Germa, Satgé, Enjalbert, Dardie, Tannis, Maury.

Ont écrit envoyant leurs pouvoirs et déclarant accepter toutes déci-

sions prises les camarades Assemat, Montalan, Vidal, Blatgé, Huc.
Absent : Caillaut.

Le président remercie les membres présents et leur demande de faire leur possible auprès des camarades absents pour les convaincre de leurs intérêts à assister à toutes nos réunions.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

La trésorière fait connaître qu'un don de 20 francs a été adressé à la départementale par le Comité des fêtes de la Saint-Leu d'Albi, qu'à l'occasion de leur mariage les époux Slomismonsi-Blanc, de Mazamet, lui ont fait remettre, par l'intermédiaire du camarade Dupuy, une somme de cent francs. Que les subventions accordées par les mairies d'Albi et de Mazamet ont été perçues.

Lecture du rapport financier. Adopté.

La discussion s'engage sur les articles parus dans le Bulletin et ce relativement au paiement de nos pensions (franc-or ou échelle mobile). Après plusieurs échanges de vues, la départementale fait confiance aux délégués de l'U. A. G., au Comité d'Entente pour choisir, de concert avec ce dernier, le mode le plus avantageux pour le paiement de nos pensions.

La départementale renouvelle les vœux de la dernière Assemblée générale et demande au Bureau de l'U. A. G. de continuer ses démarches auprès des ministres compétents et des parlementaires pour que soient votées sans retard les lois sur les pupilles, les veuves, les ascendants.

La départementale décide que pour la prochaine réunion, qui aura lieu le 3 octobre 1926, une indemnité de dix francs comme frais de déplacement sera accordée à tous les camarades présents.

La départementale décide de verser une somme de cinquante francs comme contribution volontaire pour le relèvement du franc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire :

SATGÉ.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

du 12 Juin 1926

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents :

Scapini, Grillet, Noireaux, Conan, L'Evesque, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Dufourc, Favret, Izaac, Lauté, Malgat, Virot.

M. de Traversay, président du Comité d'action.

Les camarades : Heuzé, Leveau, Saillot.

Ont écrit : Antoine, Cabasson, Derunder, Lagarde, Lallement, Toudouri.

Ont donné leurs pouvoirs : au président : Antoine, Lallement, Toudouri ; à Noireaux : Derunder ; à Favret : Cabasson, Nicolaï, Laffargue, Lagarde.

1° *Lecture du procès-verbal de la dernière séance.*

Adopté à l'unanimité.

2° *Lecture des situations financières des mois d'avril et de mai.*

Adoptées à l'unanimité.

3° *Compte rendu du Congrès de Bernay.*

Izaac, délégué à ce Congrès, rend compte de son mandat et des sentiments de cordialité qui lui ont réservés les dirigeants de la Fédération Nationale des Associations Françaises des Mutilés, Réformés et Veuves de Guerre (Fédération Maginot).

Le Conseil, à l'unanimité, adresse tous ses remerciements aux dirigeants de ce Groupement, et approuve le compte rendu d'Izaac.

4° *Compte rendu du Congrès de Metz et de la représentation de l'Union à la réception des Volontaires luxembourgeois et de la Société du Grand-Duché de Luxembourg.*

Scapini indique les circonstances dans lesquelles il a été appelé à répondre au discours du Président de la République au nom du Comité d'Entente et comme président de l'Union. Il rend compte également des travaux de ce Congrès et de l'esprit qui s'en dégage.

Izaac met le Conseil au courant de la réception chaleureuse qui a été faite aux délégués des groupements français à Luxembourg, de l'accueil particulier qui lui a été réservé et des marques d'amitié profonde que témoignent pour notre Union les hautes personnalités de

Luxembourg et l'Association des Volontaires Luxembourgeois, auxquels le Conseil exprime tous ses sentiments de vive reconnaissance.

A l'unanimité, le Conseil félicite Scapini et Izaac et les remercie de leur inlassable activité.

5° *Lecture du rapport de notre camarade Petitjean, délégué au Congrès des Ascendants, à Strasbourg.*

Le Conseil approuve ce rapport et adresse ses remerciements à Petitjean.

6° *Assemblée générale.*

Le Conseil adopte la date du 14 novembre 1926 pour la prochaine Assemblée générale et désigne les rapporteurs des commissions.

Vendredi 12 novembre.

1^{re} Commission : Relations extérieures, Office National des Combattants, Associations de Mutilés, Œuvres s'occupant des Aveugles de Guerre, Propagande, Aveugles sans pension.

Rapporteur : Scapini.

2° Commission : Pupilles de la Nation, Article 64 de la Loi du 31 mars 1919, Transports.

Rapporteur : Favret.

3° Commission : Fonctionnement du siège social et de la Maison de Franceville, Groupements Régionaux, Sections Départementales.

Rapporteur : Conan.

Samedi 13 novembre.

4° Commission : Pension des Veuves, des Femmes d'aliénés, des Ascendants.

Rapporteur : Grillet.

7° *Pensions.*

Le Conseil, après avoir entendu les explications du Secrétaire général sur les consultations en cours auprès des autres groupements, vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil, tout en restant fidèle au principe de l'échelle mobile, demande que des efforts soient faits pour que le budget de 1927 ne passe pas sans qu'il y ait une amélioration de nos pensions. »

8° *Questions diverses.*

a) Renouvellement du Comité de Caisse Fraternelle.

Sont nommés : Bertrand, Laffargue, Lauté, Nicolaï.

b) Lecture d'une lettre de la F. I. D. A. C. demandant de faire connaître les questions que nous désirons soumettre à la Conférence de Varsovie, et la désignation d'un délégué.

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Scapini comme délégué éventuel à ce Congrès.

c) Le Conseil, sur la demande du Secrétaire général, décide, par mesure d'économie, de ne publier qu'un Bulletin pour les mois de juillet et d'août.

d) Candidature des camarades :

Guermompmez, 100 0/0, article 10, titre provisoire ;

Launay (Raphaël), 100 0/0, article 10, titre définitif ;

Levesque (Lucien), 100 0/0, article 10, titre provisoire ;

Mithouard, 100 0/0, article 10, titre définitif.

Admis à l'unanimité.

e) Lecture d'un procès-verbal de l'Assemblée générale de la Section Départementale de l'U. A. G. du Tam.

Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de la Section Départementale de Saône-et-Loire.

Approuvés à l'unanimité.

f) Lecture d'une lettre du camarade Sigault.

g) Sur la demande de Bois, le Conseil décide d'étudier les possibilités d'organisation d'une Société d'achat en commun au profit des membres de l'Union.

La séance est levée à 17 heures.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
de la Section des Masseurs de l'Union des Aveugles de guerre
du 11 juin 1926

La séance est ouverte à 20 h. 30 sous la présidence de Favret.

Sont présents : Grillet, Tihon, Bouet, Favret, Brunet, Mauger, Cardot, Erb, Guittard, Rouvreau, Fleniakoska, Seguin, Pichenot, Sklarg.

Excusés : Grobi, Poirson, Muret, Hutinet, Mombœuf, Thuet, Corazza, Pelissier, Gudefin, Dufourc.

Les délégués rendent compte des démarches entreprises en vue de la remise des diplômes d'infirmiers masseurs de l'Etat français.

L'Assemblée générale décide qu'en attendant la délivrance de ces diplômes, l'U. A. G. fera parvenir à chacun des intéressés une copie

certifiée conforme de la lettre du ministre de l'Hygiène, en date du 14 août 1924, certifiant que les camarades masseurs ayant transmis leur dossier au Ministère sont officiellement autorisés à porter le titre d'infirmier masseur de l'Etat français.

Tarif Breton :

Les commissaires masseurs sont chargés de tenter de nouvelles démarches près des Commissions compétentes.

Article 18 :

Après un exposé de la situation fait par notre camarade Brunet, masseur aux Invalides, l'Assemblée générale fait pleine confiance à notre camarade Pelissier, membre de la Commission Paritaire, pour tenter de faire aboutir les justes revendications des intéressés.

Lecture est donnée d'un rapport établi par Favret, délégué de l'U. A. G. à l'Assemblée générale de l'Œuvre des Masseurs Aveugles de Guerre.

Après un échange de vues entre tous les membres présents, l'Assemblée générale décide de soumettre la question au prochain Conseil d'administration.

Renouvellement des commissaires masseurs :

A l'unanimité des membres présents ont été nommés commissaires masseurs pour l'exercice 1926-1927 : Dufourc, Erb, Guittard.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.

BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; vice-présidents : COURTREIX, GRILLET, NOIREAUX.

Secrétaire général : CONAN.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, DERUNDER, DUFOURC, FAUVEL, FAVRET, GOUBIN, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, LELOUP, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), TOUDOURI, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. MEYNADIER, Vice-Président ;

M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;

M. Marcel BLOCH.

Mme BROQUIN.

M. CHEPPER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.

Mlle JALAGUIER.

Baronne DE GROTHUSS-GERNANDT.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme MUS.

M. PASCAL.

D^r SCHNEIDER.

Liste des Donateurs

Produit d'une quête faite au mariage des époux Ludinart-Petitqueux, à Singly (Ardennes), 78 fr. — M. et Mme Henri Colin, à Morez (Jura), 500 fr. — Mme Condamin Lyotard, Constantine, 5 fr. — Produit d'un match de football donné par la Ligue Parisienne de Football Association, 2.095 fr. 70. — M. Napoléon Rancy, à Mazargues (Bouches-du-Rhône), 1.550 fr. — Mme Veuve Bresson, à Lyon (Rhône), 50 fr. — M. Gaitz Hocky, à Paris, 100 fr. — Association Française de Bienfaisance, à Tientsin (Chine), 500 fr. — Chambre Syndicale des Agents de Change, à Paris, 300 fr. — Lycée de Garçons, à Vesoul (Haute-Saône), 45 fr. — Anonyme, n° 23.019, 70 fr. — M. et Mme Simon, à Paris, 50 fr. — Mme Allaguier, Clairvaux (Aube), 20 fr. — M. R. Lacoux, à Montrouge (Seine), 100 fr.

